

Н. Е. Евсеев

ТРАНСПЛАНТАЦИЯ ОРГАНОВ В БЕЛЬГИИ

Научный руководитель канд. психол. наук, доц. З. Ф. Корнева

Кафедра иностранных языков,

Белорусский государственный медицинский университет, г. Минск

N. E. Evseev

ORGAN TRANSPLANTATION IN BELGIUM

Tutor docent Z. F. Korneva

Department of Foreign Languages,

Belarusian State Medical University, Minsk

Резюме. Трансплантация органа представляет собой сложнейшее оперативное лечение, которое для многих пациентов является единственным шансом остаться в живых. Однако одной проблемой трансплантологии является формирование огромного листа ожидания. В данной статье представлены особенности и положительные стороны организации трансплантации органов в Бельгии, ведущей стране в данной области.

Ключевые слова: организация, трансплантация, Бельгия.

Resume. Organ transplantation is a complex surgical treatment, which for many patients is the only chance to stay alive. However, one problem of transplantation is the formation of a huge waiting list. This article presents the features and positive aspects of organ transplantation in Belgium, a leading country in this field.

Keywords: organization, transplantation, Belgium.

Actualité. Aujourd'hui on entend de plus en plus souvent parler de la transplantation d'organes. Cette branche de la chirurgie est dorénavant fait partie de la pratique mondiale, y compris dans la médecine belge. Le domaine de transplantologie étant un des plus jeune en médecine, nécessite des technologies scientifiques les plus performantes. La transplantation d'organes permet de fournir des soins efficaces à ces patients qui étaient auparavant condamnés à une mort imminente ou à un handicap grave. L'actualité du sujet est dur à surestimer vu qu'il s'agit du bien-être et souvent de la vie d'une grande partie de la population mondiale.

But: le but du présent travail consiste à synthétiser toute information des sources variées sur l'organisation de la transplantation d'organes aux pays européens, en particulier la Belgique et de comparer la différence d'approche par rapport à la système biélorusse.

Objectif:

1. Donne une description de l'organisation de la transplantation en Belgique.
2. Analyser les avantages du système belge de transplantation.
3. Élaborer des propositions pour améliorer le système de transplantation biélorusse.

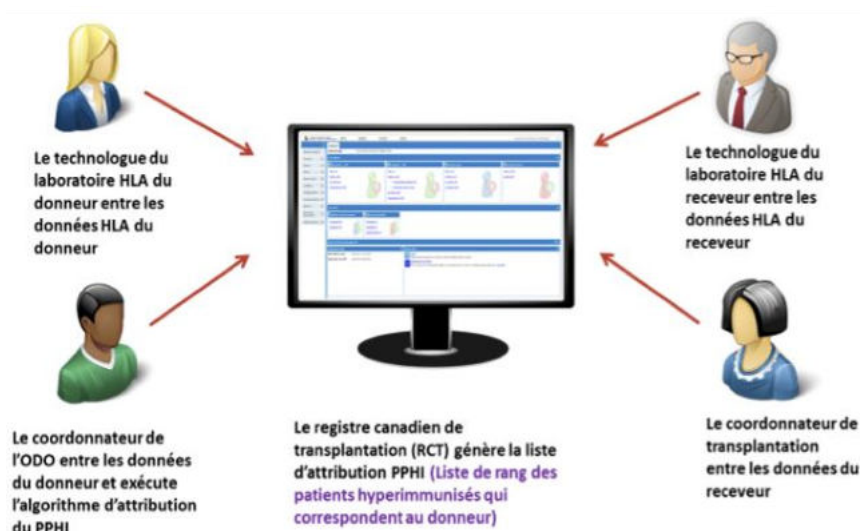
Les sources et les méthodes. Dans le soin d'étudier pleinement le sujet sélectionné, j'ai visité l'hôpital Erasme à Bruxelles qui est un des plus gros hôpitaux en Europe dans le domaine de la transplantation d'organes. Sur place j'ai eu de nombreuses discussions avec les coordinateurs et les chirurgiens transplantateurs, et j'ai eu également le privilège d'être invité à assister à l'intervention de transplantation rénale. J'ai étudié en appuis les sites d'internet spécialisés.

Résultats et leur discussion. Toute personne domiciliée en Belgique depuis 6 mois est présumée consentir à un prélèvement après son décès, sauf s'il a exprimé son opposition (oralement, par écrit, enregistrement auprès de l'administration communale). Le don d'organes en Belgique est régi par l'arrêté royal du 13 juin 1986 publié au moniteur belge le 14 février 1987, basé sur le principe de la solidarité présumée (opting out). Cela signifie que toute personne n'ayant pas manifesté de son vivant son opposition à cette loi est présumée consentante avec le prélèvement d'organes après sa mort. Cette loi est basée sur la reconnaissance de la volonté de chaque personne face au don d'organes. Toute personne âgée de 18 ans et plus peut en exprimer sa volonté de plusieurs manières. Comme dans tout autre pays, les donneurs étaient beaucoup moins nombreux que les receveurs et la médecine ne pouvait pas fournir en temps opportun tous les organes pour la transplantation. D'énormes listes d'attente ont été formées, où les gens attendaient leur organe de donneur pendant de nombreuses années et la plupart ne recevaient pas et mouraient. C'est pourquoi on a fondé une organisation Eutransplant. Eurotransplant est l'organisme qui règle la répartition des greffons en Belgique. Son siège est à Leiden (Pays-Bas). Il a été créé en 1967 par le Professeur Van Rood et regroupait au départ douze centres de transplantation de trois pays, dont la Belgique, qui ont réuni leur liste d'attente pour augmenter les chances de trouver un receveur compatible pour leurs donneurs. Eurotransplant s'est progressivement étendu, incluant maintenant 8 pays : la Belgique, les Pays Bas, le Luxembourg, l'Allemagne, l'Autriche, la Slovénie, la Croatie et depuis peu la Hongrie. La zone couverte par Eurotransplant représente un territoire où vive près de 135 millions de personnes.

Dès qu'un donneur est identifié dans une unité de soins intensifs, le médecin informe le coordinateur de transplantation du centre de transplantation de référence. Celui-ci consulte en premier lieu le Registre National afin de vérifier si aucune opposition n'a été émise. En l'absence d'opposition au Registre, le coordinateur de transplantation s'assure qu'aucune opposition n'a été exprimée d'une autre manière. Dans tous les cas, la volonté du donneur est scrupuleusement respectée.

Le diagnostic de mort cérébrale est daté et signé par trois médecins différents n'appartenant pas aux équipes de prélèvements et de transplantations et doit figurer obligatoirement dans le dossier médical qui sera conservé pendant 10 ans pour contrôle éventuel. En collaboration avec l'équipe de coordination locale de don, le coordinateur de transplantation prend connaissance du dossier complet du patient :

antécédents, résultats sanguins, paramètres vitaux et physiques, traitements en cours,... Une fois les informations prises, un dossier « donneur » est constitué afin de pouvoir entrer en contact avec Eurotransplant. ([link is external](#)) Ce travail est réalisé en collaboration étroite avec les médecins et les équipes infirmières de l'unité de soins intensifs où se trouve le donneur. Par l'intermédiaire du coordinateur de transplantation, les chirurgiens prenant en charge les transplantations sont informés de l'évolution du prélèvement, de l'aspect macroscopique des organes, des différents temps chirurgicaux comme l'heure de clampage de l'aorte.



Im. 1 - Organisation de la transplantation

En fin de prélèvement, le chirurgien établit un rapport détaillé de l'anatomie des greffons à l'attention des équipes chirurgicales qui effectueront les transplantations.

Après le prélèvement des organes, les équipes de prélèvement de tissus (os, peau, cornées,...) procèdent aux différents prélèvements.

Dès que le typage HLA du donneur est connu, le coordinateur transmet cette information à Eurotransplant.

Depuis plus de 20 ans, la Belgique fait partie avec l'Espagne, des leaders mondiaux du nombre de prélèvements et de transplantations par million d'habitants. En 2019, 28 donneurs d'organes par million d'habitants ont été prélevés en Belgique.

Un total de 998 transplantations a été réalisé en Belgique en 2019 (donneurs vivants + donneurs décédés). Ce taux de prélèvement est près du double des pays voisins d'Eurotransplant comme l'Allemagne (10,6/million d'habitants en 2019) et les Pays Bas (15,7/million d'habitants en 2019). Dans ces pays la durée d'attente avant transplantation est par conséquent considérablement plus longue qu'en Belgique.

Conclusion: nous pouvons donc en conclure que la transplantation d'organes est une opération complexe, dont l'organisation et la réalisation posent de grandes difficultés dans notre pays, et il est très important de tirer parti de l'expérience de pays qui ont plus d'acquis dans ce domaine, comme la Belgique et peut-être à l'avenir rejoindre l'organisation «Eurotransplant» afin de réduire la liste d'attente et d'assurer la livraison rapide des greffes à toutes les personnes dans le besoin, en particulier celles qui sont en train de mourir.

Littérature

1. Principe de fonctionnement de l'Eurotransplant [Электронный ресурс]. –Электрондан –Site officiel de l'Eurotransplant, 2019. – Режим доступа: <https://www.eurotransplant.org/patients/belgique-francais24356>.(дата обращения:07.03.2019).

2. Le don d'organe en Belgique [Электронный ресурс]. –Электрондан –Hopital Erasme, 2019.– Режим доступа: <https://www.erasme.ulb.ac.be/fr/services-de-soins/serdisciplinaires/transplantation/le-don-d-organes>. (дата обращения: 08.03.2019).

3. La loi du 13 juin 1986 [Электронный ресурс]. – Электрондан – Législation consolidée en Belgique 2010. Режим доступа: <https://www.absymbvas.be/images/legislation/>

Rubrique_LOI_fr_Morgane / Prelevement_et_transplantation_dorganes.pdf. (дата обращения: 01. 03. 2019).

4. Aspect légal du prélèvement d'organes [Электронный ресурс]. –Электрондан –Centre Hospitalier Universitaire de Liège, 2012.–Режимдоступа:<http://www.transplantation.be/infos-generales/aspect-legal-du-prelevement-dorganes>. (дата обращения: 02.03.2019).

РЕПОЗИТОРИЙ БГМУ